



## SANTÉ ET SÉCURITÉ CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS 2024

Date/heure de début : lundi 21 octobre, 2024, à 15 h 30

Date et heure de fin : vendredi 25 octobre, 2024, à 12 h 00

### Hôtel Sheraton Parkway

600 Highway 7 East, Richmond Hill, L4B 1B2

**Frais de chambre d'hôtel : 199 \$ Best Western | 229 \$ Sheraton**

Le prix de la chambre d'hôtel est soumis à des taxes et à des frais par chambre.

Les réservations de chambres d'hôtes doivent être effectuées par l'intermédiaire de W.E. Union

Travel avant le 26 septembre, 2024.

Téléphone : 1(833) 778-9669 1(833) 778-9669 [Mentionnez la conférence IW & HS lors de la réservation de votre (vos) chambre(s)].

Lien pour la réservation des chambres d'hôtes : [www.weuniontravel.ca](http://www.weuniontravel.ca)

### Frais d'inscription :

\*L'inscription en ligne sera clôturée 5 jours ouvrables avant la conférence.

Affiliés :	350 \$ avant le 21 septembre, 2024, après la date limite 400 \$
Non-affiliés :	450 \$ avant le 21 septembre, 2024, après la date limite 500 \$.

Si vous avez besoin d'une traduction en français, d'une interprétation en langage de signes, de services de garde d'enfants ou de toute autre mesure d'accessibilité, veuillez soumettre votre demande en remplissant le formulaire de demande d'accès avant le 21 juillet 2024.

(Le lien vers le formulaire de demande d'accès se trouve dans votre courriel de confirmation).

### [Cliquez ICI pour vous inscrire](#)

**Aucun remboursement ou annulation ne sera possible après le 14 octobre, 2024**

**Le paiement intégral doit être reçu avant le 21 octobre, 2024, sinon des frais de retard de 100 \$ seront appliqués à chaque délégué.**



**premier  
appel**

## AVIS IMPORTANT :

**Les ateliers sont prévus pour toute la journée du mercredi 23 octobre, 2024. Vous pourrez choisir deux ateliers, l'un le matin et l'autre l'après-midi. Un lien d'inscription aux ateliers sera envoyé à l'adresse électronique de chaque délégué après son inscription.**

### **DESCRIPTION DES ATELIERS DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS**

**1. CSPAAT 101 (lien de prévention) - 35 places**

Cet atelier présente aux participants le système d'indemnisation en Ontario, l'histoire et les principes de la législation sur l'indemnisation et les droits d'action des tiers. Les définitions clés du système sont décrites : travailleur, employeur, accident, invalidité, récidive, blessures secondaires, aggravation, maladie professionnelle, stress et douleur chronique.

**2. Créer des lieux de travail favorables aux aménagements (SCFP) - 35 points**

Apprenez le cadre juridique de l'obligation d'aménagement, ce à quoi ressemblent un bon processus et un bon plan d'aménagement, et ce qu'il faut faire si l'employeur n'est pas disposé à fournir un aménagement raisonnable.

**3. Comprendre la santé mentale (SCFP) - 35 places**

Découvrez le rôle du délégué syndical dans le soutien et la représentation des membres confrontés à des problèmes de santé mentale. Apprenez à lutter contre la stigmatisation et à aborder une conversation avec un membre sur un éventuel problème de santé mentale.

**4. CSPAAT - Retour au travail (lien de prévention) - 35 places**

Cet atelier fournit aux participants les outils nécessaires à l'élaboration de stratégies visant à aider les travailleurs handicapés, individuellement et collectivement, et à leur permettre de retrouver un emploi sain et productif à long terme.

L'atelier passera en revue la jurisprudence et la législation en matière de droits de l'homme.

**5. Le handicap et la discrimination positive sur le lieu de travail - 25 places**

Découvrez ce qu'est la discrimination positive, comment la reconnaître et comment y remédier.

Apprenez comment rendre votre lieu de travail et votre syndicat accessibles aux travailleurs souffrant de handicaps visibles et invisibles.



**premier  
appel**

## DESCRIPTION DES ATELIERS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

### 1. Incident critique et SSPT (CSST) - 25 places

L'atelier « Incident critique et stress post-traumatique » explique les causes, les effets et les symptômes du stress lié à un incident critique (SIC) et du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Les stratégies et les contrôles permettant d'éliminer les situations à l'origine de ces troubles et de les gérer lorsqu'elles surviennent sont discutés en détail.

### 2. Loi ontarienne sur la sécurité et la santé (CSST) - 25 places

Cet atelier de trois heures est une session d'introduction à la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. La session couvre l'historique de la législation sur la santé et la sécurité en Ontario, les droits et les responsabilités des parties prenantes sur le lieu de travail et l'application de la loi. Les procédures de refus et d'arrêt de travail sont également décrites. L'accent est mis sur la diligence raisonnable, le système de responsabilité interne et les fonctions du comité mixte sur la santé et la sécurité, afin que les personnes ayant des obligations en vertu de la loi comprennent leur rôle dans l'amélioration de la santé et de la sécurité sur leur lieu de travail.

### 3. Prévention des blessures mentales au travail (SCFP) - 35 spots

Les nouvelles formes de travail, l'insécurité de l'emploi, l'intensification du travail, les exigences élevées, la violence et le mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie privée qui en résulte sont à l'origine de problèmes psychosociaux et de santé mentale sur les lieux de travail du SCFP. Ce module se concentre sur le lieu de travail en tant que cause ou contributeur aux problèmes de santé mentale, et non sur l'individu. Discutez des stratégies et des actions qui contribuent réellement à rendre les lieux de travail psychologiquement plus sains et plus sûrs.

### 4. Charge de travail et surmenage (SCFP) - 35 places

Alors que les employeurs réduisent leurs ressources, ils attendent des travailleurs qu'ils fassent plus avec moins. Ce module examinera la charge de travail, les causes et les effets du surmenage, ainsi que les stratégies permettant de surmonter la charge de travail sans cesse croissante qui nuit non seulement à notre santé au travail, mais aussi aux relations que nous entretenons en dehors du travail.

### 5. Réponse aux incidents de violence sur le lieu de travail - 50 spots

La violence est l'un des risques les plus courants en matière de santé et de sécurité. La politique et les programmes de lutte contre la violence au travail présentent souvent des lacunes que les comités mixtes de santé et de sécurité ne parviennent pas à combler de manière efficace. Le plus souvent, il s'agit de lacunes dans le programme de santé et de sécurité qui soutient le CMSS et qui figure dans son mandat.

Cet atelier est conçu pour fournir aux participants les compétences nécessaires pour identifier les lacunes du système de santé et de sécurité au travail en ce qui concerne la violence liée au travail.

Remarque : les participants à l'atelier qui apportent une copie de la politique et du programme de lutte contre la violence au travail et du cadre de référence obtiendront un examen personnalisé du cadre de référence et de la politique et du programme de lutte contre la violence au travail pour leur lieu de travail, une liste des lacunes identifiées et un plan stratégique pour y remédier.